

1 - Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la période 2008 - 2013

Les axes et les mesures

Structuré en axes qui sont les objectifs stratégiques poursuivis, la convention territoriale de Pays a pour ambition d'appréhender globalement et de manière transversale les enjeux de développement.

La charte de développement demeure le document de référence. Le territoire prévoit donc pour la période 2008/2013 de poursuivre la mise en œuvre des objectifs prévus dans la charte de Pays avec quelques infléchissements. Ainsi, par rapport au précédent Contrat, et en fonction des objectifs poursuivis par le territoire et de la politique engagée, les axes stratégiques de la convention territoriale ont été remaniés. De la même manière, en fonction des actions réalisées par le Pays durant le précédent Contrat, les mesures ont évolué.

Les 4 axes constituent le cadre de l'action et sont déclinés dans la présente convention en 15 mesures.

Chaque mesure fait l'objet de fiches mesures qui sont présentées dans la convention. Les contenus de ces fiches sont plus ou moins détaillés en fonction des priorités de mise en œuvre de la convention territoriale.

Les programmes opérationnels qui suivront la convention répondront à d'autres impératifs qui consistent à proposer un dispositif de programmation au service des projets, exigeant d'être lisible pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs.

Axe 1 : Gérer l'espace et les ressources de manière économe

□ Éléments de diagnostic

Les éléments de diagnostic ici présentés sont issus de l'étude agriculture environnement aujourd'hui en cours sur le territoire. Cette étude, menée par les services du Conseil Général a pour objectif de réaliser un état des lieux du territoire du Sud Toulousain sur l'agriculture et l'environnement et de fédérer les actions sur les enjeux forts. Cette étude a permis de montrer que le territoire compte quelques espaces naturels remarquables dont certains font l'objet d'une procédure de classement. Le territoire est ainsi concerné par un site Natura 2000 : celui de la vallée de la Garonne.

Au-delà des espaces naturels inventoriés, le Sud Toulousain est concerné surtout par trois couloirs forestiers, facteurs de biodiversité :

- sur la partie ouest : de Cazères à Léguevin
- au sud : de Montesquieu à Aurignac
- à l'est : de Cintegabelle à Muret



Le territoire est également traversé par deux principaux cours d'eau : la Garonne et l'Ariège, et un réseau hydrographique secondaire important (la Lèze, l'Arize, la Louge, le Touch,...) auquel s'ajoute le Canal de Saint-Martory. Ces rivières présentent de forts enjeux de valorisation et de gestion (qualité, aménagement des berges, risques inondation...).

En matière de ressource en eau, la qualité des eaux souterraines est marquée par des pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires). Les vallées de la Garonne et de l'Ariège sont en zones vulnérables et donc réglementées pour la protection de l'eau et une petite partie du territoire (à l'ouest) est également sensible à l'eutrophisation.

Il est également à noter qu'une quantité importante d'eau est perdue dans les canalisations.

Enfin, les Zones d'Actions Prioritaires du SDAGE définissent les lieux d'émissions de pollution toxique.

Pour le Sud Toulousain, les origines des pollutions toxiques sont domestiques et industrielles.

En ce qui concerne les usages de l'eau, les principaux sont liés à l'urbanisation et à l'alimentation en eau potable, l'agriculture irriguée et dans une moindre mesure l'industrie agroalimentaire et les activités touristiques.

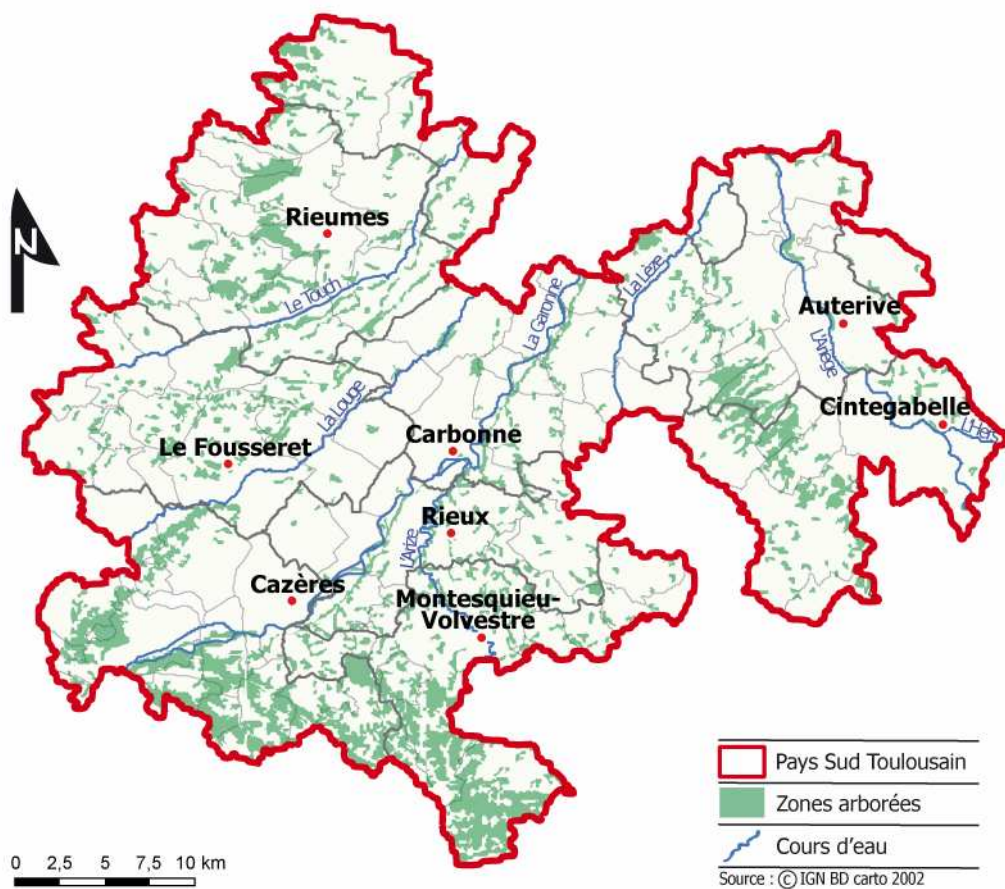
Par ailleurs, le Sud Toulousain avec ses vallées de la Garonne et de l'Ariège constitue un territoire majeur pour les activités d'extraction et de production de matériaux pour la construction et le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), activité qui soulève de nombreuses problématiques environnementales (reconversion, transport,...).

Enfin, l'avancée de l'urbanisation engendre des pressions sur l'environnement liées à la consommation de l'espace, à la banalisation des Paysages et à l'augmentation des déchets.



En matière de Paysages, le territoire du Sud Toulousain a connu ces dernières années un accroissement rapide de sa population qui est à l'origine de mutations Paysagères importantes. On observe ainsi plusieurs phénomènes générateurs d'une dégradation progressive de la qualité Paysagère du territoire : étalement urbain important, mitage progressif de l'espace rural, multiplication des lotissements...

Enfin, en ce qui concerne le foncier, le schéma habitat-cadre de vie-foncier réalisé par la Maison de l'Habitat fait apparaître que, comme sur l'ensemble de l'Aire Urbaine de Toulouse, le prix du foncier constructible du territoire subit une hausse relativement importante depuis les 5 dernières années.



Zones arborées et principaux cours d'eau du Pays du Sud Toulousain

□ **Stratégie**

Sur la base de la Charte de Développement du Pays et des réflexions menées durant le premier contrat, le Pays du Sud Toulousain souhaite favoriser une gestion économe de l'espace et des ressources à travers 3 mesures.

Mesure 1 : Agir pour une urbanisation durable et maîtrisée

Le Pays du Sud Toulousain veut permettre la prise en considération du développement durable dans la planification urbaine et dans les projets d'aménagement. Le territoire souhaite alors, dans un premier temps, protéger les espaces naturels et agricoles. Afin d'agir pour une urbanisation durable et maîtrisée de son territoire il cherchera également à en renforcer l'identité patrimoniale.

Mesure 2 : Prévenir les risques et les nuisances

Plusieurs risques naturels concernent le territoire : sécheresse, inondation, mouvement de terrain. En matière de risques technologiques, le territoire compte également 3 établissements classés SEVESO. Il existe par ailleurs des silos sensibles qui nécessitent une urbanisation contrôlée, et enfin, il existe des risques en matière de transport de matière dangereuse.

Mesure 3 : Promouvoir les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables

Afin de limiter les consommations d'énergies non renouvelables et réduire les émissions de dioxyde de carbone, le territoire souhaite que soit engagée une politique volontariste en faveur du développement des énergies renouvelables.

Axes		Mesures		Actions
1	Gérer l'espace et les ressources de manière économe	1	Agir pour une urbanisation durable et maîtrisée	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les espaces agricoles et naturels - Appuyer les stratégies foncières des collectivités locales - Favoriser auprès des communes et EPCI, la mise en place de concours d'urbanisme pour des projets d'aménagement urbain intégré prenant en compte le développement durable - Accompagner les communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme ou d'outils de type « charte qualité habitat » garantissant la mise en œuvre d'un développement durable sur l'ensemble du territoire - Renforcer l'identité patrimoniale du territoire
		2	Prévenir les risques et les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les berges des fleuves et des rivières afin de protéger les lieux habités - Mettre en œuvre une pédagogie du risque dans les communes ou secteurs sensibles
		3	Promouvoir les économies d'énergies et développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Economiser les ressources - Mettre en place un plan climat énergie territorial - Restaurer le patrimoine rural lié à l'eau afin d'économiser la ressource en eau - Développer les énergies renouvelables d'origine hydraulique - Favoriser l'émergence de projets autour des autres énergies renouvelables

AXE 1 : GERER L'ESPACE ET LES RESSOURCES DE MANIERE ECONOMIQUE

Fiche mesure n° 1

Agir pour une urbanisation durable et maîtrisée

Contexte :

La volonté générale du Pays de mettre en œuvre une urbanisation durable et maîtrisée dans son territoire se trouve de fait actuellement confrontée à l'accroissement généralisé des besoins en matière d'habitat.

Afin de répondre à ces besoins en matière d'urbanisation, et de ce dans le cadre d'une gestion économe des espaces et des ressources, le territoire souhaite, dans un premier temps, protéger les espaces naturels et agricoles. En effet, les espaces naturels et agricoles, les paysages et le patrimoine constituent un élément majeur de la qualité du cadre de vie mais également un facteur déterminant de l'attractivité et de l'image du territoire. Leur maintien s'avère donc primordial pour assurer la durabilité du développement du territoire.

Par ailleurs, face à l'inflation des prix des propriétés non bâties, les collectivités locales doivent s'organiser rapidement afin de constituer des réserves foncières destinées à développer des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. En effet, les communes ou intercommunalités sont les mieux placées pour assurer une cohérence entre l'action foncière, les dispositions réglementaires (Plans Locaux d'Urbanisme, permis de construire et autres autorisations d'utilisation du sol) et les projets.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCoT : l'aménagement économe de l'espace et des ressources est l'un des axes majeurs du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Diagnostic agriculture et environnement ;
- Diagnostic gravières ;
- Schéma Habitat – Cadre de vie – Foncier : cette étude a conforté les élus dans leur volonté et a permis de dégager 5 thématiques dont 3 concernent directement cet axe.
 - o organiser et maîtriser le développement de l'habitat ;
 - o favoriser les bâtiments économes
 - o mettre en place des outils de suivi et de pilotage en matière d'urbanisme et d'habitat

Chacune de ces thématiques est déclinée en fiches actions reprises ci-après.

Articulation avec des démarches extérieures au territoire :

- en matière d'outil de maîtrise du foncier (réflexion engagée sur la création d'un EPF)
- Natura 2000, charte de territoire Confluences Garonne-Ariège

ACTIONS ENVISAGEES

1. Préserver les espaces agricoles et naturels

L'objectif général du territoire concernant les espaces naturels et agricoles est de prendre en compte les diagnostics en cours, les compléter si nécessaire et élaborer les fiches mesures.

Objectifs :

- diagnostic gravières : engager la concertation avec les différents acteurs afin de mieux intégrer les gravières dans le Paysage tout en assurant l'approvisionnement futur en granulats et assurer une reconversion réussie après exploitation ;
- favoriser les transports de granulats par voie ferrée ;
- diagnostic agriculture environnement : poursuivre et compléter le diagnostic ;
- préserver les espaces naturels et la biodiversité ;
- favoriser une gestion intégrée des milieux aquatiques et assurer la cohérence avec les actions conduites par les syndicats de rivières ;
- définir les zones agricoles et naturelles à préserver dans le cadre du SCoT.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, UNICEM, SAFER, DIREN, ARPE, ADEME, associations, Conseil de développement ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Contributions communales et EPCI au Syndicat Mixte.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

2. Appuyer les stratégies foncières des collectivités locales

Le Pays du Sud Toulousain suit avec intérêt les démarches relatives à la création d'un EPF, quelle que soit son aire de compétence.

Objectifs :

- Elaborer une convention cadre Pays/SAFER ;
- Inciter à l'élaboration de conventions opérationnelles communes ou EPCI/SAFER.

Mise en œuvre : 2008/2009

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Maison de l'Habitat, SAFER
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Contributions communales et EPCI au Syndicat Mixte.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- nombre de conventions opérationnelles signées

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays, Communes et EPCI

3. Favoriser auprès des communes et EPCI, la mise en place de concours d'urbanisme pour des projets d'aménagement urbain intégré prenant en compte le développement durable

Cf. fiche OPTEME (fiche mesure n°15)

4. Accompagner les communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme ou d'outils de type « charte qualité habitat » garantissant la mise en œuvre d'un développement durable sur l'ensemble du territoire

Mise en œuvre : 2008 – 2009

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, ATD, Maison de l'Habitat, CAUE ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Contributions communales et EPCI au syndicat mixte.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain, communes et EPCI.

5. Renforcer l'identité patrimoniale du territoire

- Réaliser une étude Paysagère et architecturale du Pays du Sud Toulousain.

Objectif : mieux connaître les Paysages, faire des choix quant à son devenir et définir les moyens de leur mise en œuvre notamment dans le cadre du SCOT.

Mise en œuvre : 2008 – 2009

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, ATD, Maison de l'Habitat, CAUE ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Contributions communales et EPCI au syndicat mixte.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain

AXE 1 : GERER L'ESPACE ET LES RESSOURCES DE MANIERE ECONOMIQUE

Fiche mesure n° 2

Prévenir les risques et nuisances

Contexte :

Plusieurs risques naturels concernent le territoire : sécheresse, inondation, mouvement de terrain. En matière de risques technologiques, le territoire compte également 3 établissements classés SEVESO. Il existe par ailleurs des silos sensibles qui nécessitent une urbanisation contrôlée, et enfin, il existe des risques en matière de transport de matière dangereuse.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 4 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007.
- Diagnostic agriculture et environnement.

Articulation avec des démarches extérieures au territoire :

- Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Haute-Garonne
- Dossier Départemental des Risques Majeurs

ACTIONS ENVISAGEES

1. Consolider les berges des fleuves et des rivières afin de protéger les lieux habités

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Service de l'Équipement, SMEAG, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de kilomètres de berges restaurées ;
- Nombre d'habitations sauvegardées.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrage : communes, syndicats d'aménagement des rivières

2. Mettre en œuvre une pédagogie du risque dans les communes ou secteurs sensibles

Objectif :

- développer une culture du risque à partir d'une communication (fascicules, émissions radio, conférences, site Internet du Pays etc.) à destination du grand public autour des risques majeurs ;
- promouvoir les actions de sensibilisation
- favoriser la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme

Mise en œuvre : année 2009 et suivantes;

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Service de l'Équipement, DIREN, Radio Galaxie, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, contribution des communes et EPCI au Syndicat Mixte.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'opérations de communication réalisées ;
- Nombre d'émissions diffusées ;
- Nombre de personnes assistant aux conférences.
- Nombre de visiteurs sur le site ayant cliqué « risques majeurs ».

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

AXE 1 : GERER L'ESPACE ET LES RESSOURCES DE MANIERE ECONOMIQUE

Fiche mesure n° 3

Promouvoir les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables

Contexte :

Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. La croissance de ces dernières années a amplifié comme ailleurs les risques de pollution et de dégradation qui pèsent sur l'eau, l'air, les milieux naturels et le sous-sol.

Pour s'inscrire véritablement dans une logique de développement durable, il faut dorénavant mieux intégrer la préservation à long terme des ressources naturelles, afin que le territoire offre aux générations futures les capacités et les marges de développement suffisantes au regard de l'environnement de demain.

Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 4 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007.
- INTERREG : Pour la période 2008-2013, un projet Interreg est présenté entre la Comarca Cinca Medio et le Pays. Les actions qui seront mises en œuvres ont été validées par le Comité Syndical en décembre 2007.

Le projet porté par la Comarca et le Pays s'inscrit sur le deuxième axe prioritaire du programme Opérationnel : « *Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable, protéger et gérer les ressources environnementales* ».

Articulation avec des démarches extérieures au territoire :

- Natura 2000,

ACTIONS ENVISAGEES

1. Economiser les ressources

Objectifs :

- mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'environnement auprès du grand public, des scolaires, des professionnels notamment du bâtiment ;
- encourager les communes et les EPCI afin qu'ils intègrent les ENR dans leurs projets de bâtiments publics (neuf ou réhabilitation), en s'appuyant sur les Espaces Info Energies ainsi que sur l'ARPE.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, ARPE, FFB, CAPEB, Chambre des métiers, Maison de l'artisanat et du bâtiment de Lacaugne, Maison de la Terre de Poucharramet, ArchéoSite Gaulois de Saint-Julien,...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

2. Mettre en place un plan climat énergie territorial

Cf. fiche OPTEME (fiche mesure n°15)

3. Restaurer le patrimoine rural lié à l'eau afin d'économiser la ressource en eau

Objectif : restaurer le petit patrimoine rural lié à l'eau (fontaines, puits, lavoirs, seuils de rivière, etc.) afin de lui rendre sa destination originaire et de limiter la consommation d'eau distribué dans les réseaux.

Mise en œuvre : année 2009 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Service de l'Équipement, SMEAG, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de fontaines, lavoirs, etc. restaurés.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Communes, Syndicat d'aménagement des rivières.

4. Développer les énergies renouvelables d'origine hydraulique

Objectif : le territoire est riche d'un réseau hydrographique important sur lequel existent encore des infrastructures permettant la production d'électricité. Suite à une étude de faisabilité préalable, l'objectif est de favoriser la remise en état et en production de ces infrastructures afin d'accroître la part d'énergie renouvelable.

Mise en œuvre : 2008

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Service de l'Équipement, EDF, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- nombre de projets ;
- nombre de réalisations ;
- évolution de la part d'énergies renouvelables dans la production totale.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maître d'ouvrage : Communes ou syndicat d'aménagement

5. Favoriser l'émergence de projets autour des autres énergies renouvelables

Objectif :

- favoriser l'émergence de projets innovants dans le domaine de l'énergie : parc éolien, parc solaire, etc.
- favoriser le développement d'une filière bois énergie en s'appuyant sur la plateforme bois énergie de la COFOGAR à Longages ;
- encourager l'installation de chaufferies bois.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Service de l'Équipement, ADEME, ARPE, Maison de l'Artisanat, du Bâtiment et de l'Environnement de Lacaugne, COFOGAR.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- nombre de projets ;
- nombre de réalisations ;
- évolution de la part d'énergies renouvelables dans la production totale.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maître d'ouvrage : Communes, EPCI, syndicat d'aménagement, entreprises.